

COVID-19 : La Chambre d'agriculture du Loiret s'associe à France 3 pour vous faire découvrir les produits locaux du Loiret

Suite aux récents évènements liés au COVID-19 et à la fermeture d'une partie des marchés, les producteurs comme les consommateurs Loirétains voient leurs circuits de commercialisation et de consommation habituels remis en cause.

Pour permettre à tout un chacun de continuer à pouvoir s'approvisionner en produits de qualité et soutenir les producteurs locaux véritables artisans de l'alimentation, **la Chambre d'agriculture du Loiret s'associe avec France 3 Centre Val de Loire pour informer les consommateurs de la localisation des producteurs en vente à la ferme proches de chez eux.** Ainsi, un mail sera adressé à tous les producteurs en circuits courts connus de la Chambre d'agriculture du Loiret afin de leur proposer l'outil mis en place par France 3.

Si vous êtes vous-même un producteur en vente directe ou en connaissez un et que **vous souhaitez rendre votre exploitation visible auprès des consommateurs** durant cette période si particulière, envoyez les informations suivantes à cette adresse : france3centre@gmail.com

- **Nom de l'exploitation**
- **Adresse de l'exploitation**
- **Contact téléphonique et/ou mail** (selon le canal que vous utilisez habituellement)
- Un petit **descriptif des productions vendues** et autres informations utiles

Votre exploitation apparaîtra ainsi sur [la carte collaborative de France 3 Centre Val de Loire](#), et vous assurera une visibilité auprès du plus grand nombre.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture du Loiret a réalisé un recensement des guides locaux et autres initiatives de référencement existantes. Cette liste est disponible sur le site de la Chambre d'agriculture du Loiret, **à cette adresse**.

Si vous êtes un consommateur, nous vous recommandons de bien vous assurer de l'ouverture du point de vente à la ferme avant tout déplacement en contactant au préalable le producteur ou la productrice.

Ce carnet d'adresses doit permettre à tout un chacun de continuer à s'approvisionner aussi normalement que possible pendant la crise que nous traversons. Bien évidemment, **ces achats en direct du producteur ne doivent pas aller à l'encontre des recommandations officielles**, et il est recommandé de limiter ses déplacements autant que possible. De même, veillez à respecter les consignes sanitaires lors de vos achats (lavage de mains, distance de 1 mètre minimum), quel que soit le circuit de commercialisation que vous utilisez.